

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

**30 MAI 2013**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**Échanges fonciers avec  
la ville de Fourqueux et  
le Ministère de  
l'Agriculture, de  
l'Alimentation, de la  
Ruralité et de  
l'Aménagement du  
Territoire (MAAPRAT)**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 31 mai 2013  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 31 mai 2013  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 31 mai 2013

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint  
des Services



Aline RIDET

L'an deux mille treize, le 30 mai à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 23 mai deux mille treize, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

**Etaient présents :**

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Madame MAUVAGE, Monsieur HAÏAT, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur PRIOUX, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE\*, Monsieur BLANC, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD, Monsieur BIHOUIS

\*Madame BRUNEAU-LATOUCHE (sauf pour les dossiers 13 C 00, le procès-verbal de la séance du 11 avril 2013, le compte rendu des actes administratifs, et les dossiers 13 C 01 à 13 C 15)

**Avaient donné procuration :**

Monsieur MAILLARD à Monsieur HAÏAT  
Monsieur PERRAULT à Monsieur PIVERT  
Madame LEGRAND à Monsieur PÉRICARD

**Étaient absents :**

Monsieur BAZIN d'ORO  
Madame DE CASTRO COSTA

**Secrétaire de séance :**

Madame KARCHI-SAADI

**N° DE DOSSIER** : 13 C 06

**OBJET** : ÉCHANGES FONCIERS AVEC LA VILLE DE FOURQUEUX ET LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (MAAPRAT)

**RAPPORTEUR** : Madame BOUTIN

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

La réalisation de l'opération de la « Lisière Pereire », en raison des emprises nécessaires au passage du Tram-Train, nécessite un empiètement sur environ 5 337 m<sup>2</sup> d'espaces boisés appartenant au Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire (MAAPRAT).

À titre de compensation, l'État (DRIAFF) demande à la Ville d'apporter environ 30 000 m<sup>2</sup> de terrains boisés dans la continuité d'un massif forestier.

Pour satisfaire cette exigence, la Ville souhaite échanger les terrains lui appartenant sur le territoire de la Ville de Fourqueux avec des terrains appartenant à cette dernière et qui possèdent les caractéristiques forestières exigées par l'Office National des Forêts (ONF).

Ces terrains boisés, situés au lieudit « Les Terres du Gravier des Hézards » sont dans la continuité du Bois de la Vente qui sera prochainement incorporé au domaine forestier privé de l'État. Ils appartiennent à la Ville de Fourqueux et deviendront propriété de la Ville de Saint-Germain-en-Laye dans le cadre d'un échange foncier.

La Ville de Fourqueux, par délibération du 29 janvier 2013, a accepté le principe de cette opération et lesdits terrains cadastrés A 2211 pour une superficie de 20 427 m<sup>2</sup> et A 2210 pour une superficie de 9 354 m<sup>2</sup> soit, au total, 29 781 m<sup>2</sup>, seront échangés avec les parcelles appartenant à Saint-Germain-en-Laye et cadastrées : A 3 à A 14, A 16, A 18, A 20, A 21, A 43, A 45, A 55 à A 57, A 1233, A 1235, A 1236, A 1238, A 1240, A 1244, A 2110 et A 2113 pour une superficie totale de 29 781 m<sup>2</sup>.

France Domaine a évalué cet échange à 180 000 €.

Ainsi la Ville de Saint-Germain-en-Laye pourra échanger les terrains nécessaires à l'opération « Lisière Pereire » avec le MAAPRAT qui a donné un accord de principe sur cet échange, dès qu'elle deviendra propriétaire des terrains du lieudit « Les Terres du Gravier des Hézards ».

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les échanges fonciers avec la Ville de Fourqueux et le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire.

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'échange foncier avec la Ville de Fourqueux,

APPROUVE l'échange foncier avec le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes relatifs à ces échanges fonciers ainsi que tout document y afférent.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,  
Le 1er Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC  
~~Vice-Président du Conseil Général des Yvelines~~

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Échanges fonciers avec la ville de Fourqueux et le Ministère de  
Objet de l'acte : l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Ruralité et de l'Aménagement du  
Territoire (MAAPRAT)

-----  
Date de décision: 30/05/2013

Date de réception de l'accusé 31/05/2013

de réception :

-----  
Numéro de l'acte : D13C06

Identifiant unique de l'acte : 078-217805514-20130530-D13C06-DE

-----  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 2 .2

Urbanisme

Actes relatifs au droit d occupation ou d utilisation des sols

Date de la version de la 01/04/2004

classification :

-----  
Nom du fichier : D13-C-06 - Echanges-avec-la-Ville-de-Fourqueux.doc ( 078-  
217805514-20130530-D13C06-DE-1-1\_1.pdf )